

Revalorisation des frais de déplacements 2019 - transport routier de marchandises, de fonds et de valeurs, déménagement et logistique

Revalorisation des frais de déplacements 2019 - transport routier de marchandises, de fonds et de valeurs, déménagement et logistique

Les organisations syndicales CFTC, FGTE-CFDT et FO-UNCP ont signé l'accord proposé par la partie patronale le mercredi 26 juin 2019. Ce dernier porte sur une revalorisation linéaire des frais de 1,6 %.

Cet accord a été signé par l'OTRE, la CNM et la FNTR. En conséquence, la nouvelle grille entre en application au 1er juillet 2019 pour toutes les entreprises affiliées à une organisation patronale du transport routier signataire.

Consultez le tableau des taux des indemnités du protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers

[Grille de revalorisation des frais de déplacement 2019 – transport routier de marchandises, de fonds et de valeurs, déménagement et logistique.](#)